pROJET DE LOI adopté

## SÉNAT

1" SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961.

## PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 60-109 du 10 février 1960 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier.

## (Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneux suit

## Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-109 du 10 février 1960 portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1960.

Le Président,

Signé: Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros : Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 549, 688 et in-8° 124. Sénat : 232 (1959-1960) et 9 (1960-1961).